

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

Date de convocation : 27 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Eric DEJEAN-SERVIERES, Olivier POULAIN, Paul DOITEAU-LEVEE, Françoise MAIRESSE, Catherine FAUCHE, Patrick POTTIER

Étaient absents : Lydie FAURE (pouvoir à Paul DOITEAU-LEVEE), Corinne GUILLON (pouvoir à Françoise MAIRESSE)

Secrétaire de séance : Eric DEJEAN-SERVIERES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès-verbal du conseil du 6 septembre 2024
- Point urbanisme
- Devis volets roulants salle des fêtes
- Devis ravalement façade arrière salle des fêtes
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2024 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 septembre 2024 est validé par tous les membres présents du conseil.

POINT URBANISME :

- Demande de CU informatif de Me HOMO à Beaumont Le Roger sur parcelle D 623 pour donation VIFS NP SCHMIDT/COLAS DES FRANCS.

DEVIS VOLETS ROULANTS SALLE DES FETES :

Dans le cadre des travaux de ravalement de la façade de la salle des fêtes, il était convenu que nous remplacerions les stores bannes par des volets roulants.

Madame Le maire précise que par souci de sécurité, il serait peut-être intéressant d'en poser également sur les 5 fenêtres de la mairie.

Deux devis sont présentés au conseil.

- Sté PESTEL de 10.075,92€
- Sté 100% MATERIAUX de 10.173,50€

Les deux entreprises proposent les mêmes produits ce qui rend le choix difficile.

Après délibération, le conseil décide d'accepter à la majorité le devis des Ets PESTEL en raison du délai de pose (2-3 mois au lieu de 5-6 mois pour la sté 100% MATERIAUX)

Les devis portent sur les 7 fenêtres de la salle des fêtes et seulement 4 fenêtres de la mairie. Il est convenu d'équiper aussi la fenêtre arrière du bureau. Il sera donc demandé aux Ets PESTEL d'ajouter un volet à son devis.

DEVIS RAVALEMENT FACADE ARRIERE DE LA SALLE DES FETES :

Comme évoqué lors du dernier conseil, il apparaît nécessaire de faire le ravalement de la façade arrière de la salle des fêtes. Pour ce faire, l'entreprise Guesnet nous propose un devis complémentaire de 10.992€ comprenant :

Sur les murs :

- Décontamination, et lavage de la façade haute pression
- Rebouchage et traitement des fissures
- Traitement anticryptogamique (anti-mousse et champignons)
- Couche impression

- Deux couches de peinture

Sur les appuis de fenêtres :

- Lessivage
- Brossage
- Rebouchage
- Deux couches de peinture microporeuse

Sur l'ensemble des châssis de fenêtres :

- Ponçage
- Grattage
- Couche impression
- Rebouchage
- Deux couches de peinture microporeuse

Sur revers de toiture :

- Ponçage
- Grattage
- Couche impression
- Rebouchage
- Deux couches de peinture microporeuse

A noter que ces travaux seront réalisés au printemps

Après délibération, le conseil accepte ce devis à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Madame Le Maire représente le dossier de la demande d'aide d'un habitant pour l'achat d'un nouveau siège conducteur pour son véhicule, en précisant le montant de ses revenus comme cela avait été demandé.

Avec ces éléments, le conseil accepte à la majorité d'octroyer à cet habitant une aide de 200€.

Ces deux dernières années, un habitant a bénéficié d'une aide pour son chauffage.

Il demande si cette année encore il pourra recevoir des bidons de pétrole.

Cette aide lui avait été accordée la 1^{ère} année, pour faire face à la forte augmentation du pétrole.

Un conseiller fait remarquer que le pétrole a beaucoup baissé cette année.

Après délibération, le conseil décide de surseoir à cette demande.

Madame Le Maire présente au conseil la plaque qui sera apposée sur le mur de la salle des fêtes après les travaux, et demande à ce qu'une date d'inauguration soit fixée.

Après débat, il est convenu qu'elle se fera le 30 novembre 2024 à 16 heures. Suivront ensuite le verre de l'amitié et le concert de Noël.

Madame Le maire explique au conseil que normalement la mairie n'est pas habilitée à recevoir des chèques et des espèces.

Jusqu'à présent la mairie reçoit les chèques des concessions et des locations de la salle des fêtes. La trésorerie ne dit rien malgré nous avoir précisé un jour que pour ce faire, nous devrions créer une régie.

Par le passé, le comité des fêtes encaissait les recettes de nos événements comme le repas communal et nous remboursait par un chèque du montant global.

Pour se mettre en règle et pour ne plus dépendre du comité des fêtes, Madame Le Maire propose au conseil de créer une régie.

Pour cela, il faut nommer un régisseur titulaire et son suppléant qui ne peuvent pas être un élu ni son conjoint.

Madame Le Maire propose notre secrétaire de mairie, Sabrina TERRY, pour le poste de régisseur titulaire et Cyril SCHINDLER pour le poste de régisseur suppléant.

Après délibération le conseil accepte à l'unanimité la création de la régie, et la nomination du régisseur titulaire et du régisseur suppléant.

Madame Le Maire informe le conseil qu'il y a 97 inscrits soit 100 repas avec les deux musiciens et le mentaliste.

Elle donne RDV à tous les conseillers samedi matin à 9 heures pour la mise en place de la salle des fêtes.

La demi-journée éco-citoyenne du 9 novembre et la cérémonie du 11 novembre : Madame Le Maire demande l'avis du conseil sur les invitations à distribuer. Les conseillers sont d'accord.

Les rosiers buissons à planter le long du parking seront de couleur rouge.

La fédération nationale des chasseurs nous propose deux kits de plantation avec possibilités de panacher entre kit « haie basse » et kit « haie haute ». Le conseil préfère reporter l'opération à l'année prochaine.

Tour de table :

Corinne GUILLON demande par l'intermédiaire de Françoise MAIRESSE si nous comptons entretenir le sentier communal à Chatel La Lune. Paul DOITEAU-LEVEE se propose d'y passer le débroussailleur.

Françoise MAIRESSE redemande ce que nous faisons pour les 80 ans des habitants de la commune. Madame Le Maire confirme qu'un bouquet de fleurs sera offert aux femmes et une bouteille de vin ou de champagne sera offert aux hommes. Il est décidé de le faire lors des vœux du maire.

Eric DEJEAN-SERVIERES évoque le nettoyage du sol de l'église. Françoise MAIRESSE confirme que le résultat est satisfaisant.

Lydie FAURE par l'intermédiaire de Paul DOITEAU-LEVEE demande si nous avons avancé sur le moyen de sécuriser les rives de la Risle à la passerelle de Grammont par une table de pique-nique par exemple. Madame Le Maire dit qu'elle ne s'en est pas encore occupée.

Paul DOITEAU-LEVEE signale qu'une voiture suspecte a tourné dans la commune plusieurs jours de cette semaine. Eric DEJEAN-SERVIERES l'a également remarquée. Madame Le Maire précise que pour faire un signalement à la gendarmerie il lui faut un numéro d'immatriculation.

Séance levée à 20H20

Josette MUSSET
Le Maire,

